

Procès-verbal de la première réunion du Comité financier et économique de l'Union occidentale (Londres, 19 novembre 1948)

Légende: Le 19 novembre 1948, a lieu, à Londres, la première réunion du Comité financier et économique de l'Union occidentale rassemblant des experts financiers du Royaume-Uni, de la Belgique, de la France et des Pays-Bas, ainsi que le Comité militaire.

Source: National Archives of the United Kingdom, Kew. <http://www.nationalarchives.gov.uk>, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Procès-verbal de la 1ère réunion du Comité financier et économique des Cinq Puissances, qui s'est tenue le 19 novembre 1948, à 14 h. à Eaton Place, Document No. 186. Londres: Commission permanente du traité de Bruxelles, 25.11.1948. 5 p.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/proces_verbal_de_la_premiere_reunion_du_comite_financier_et_economique_de_l_union_occidentale_londres_19_novembre_1948-fr-93f76587-81d4-4c81-9cff-97f16283c566.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

METRICTOP SECRETDECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984DOCUMENT METRIC No: 186.Exemplaire No: 28.....

CE DOCUMENT APPARTIENT A LA COMMISSION PERMANENTE DU TRAITE DE BRUXELLES.
AUCUNE COPIE NE DOIT EN ETRE PRISE.

COMMISSION PERMANENTE DU TRAITE DE BRUXELLES.Comité Financier et Economique des Cinq Puissances.

PROCES-VERBAL DE LA 1ERE REUNION DU COMITE FINANCIER ET
ECONOMIQUE DES CINQ PUISSANCES, QUI S'EST TENUE LE 19 NO-
VEMBRE 1948, A 14 H. A EATON PLACE.

Etaient présents :

Sir Herbert Brittain	}	Royaume Uni
Mr. D.F.C. Blunt		
Mr. E.R. Copleston		
M. N. Williot		Belgique
M. R. Sergent		France
M. Liefrinck	}	Pays-Bas
M. J.C. Kruisheer		
M. J.M. Fehmers		
Lt. Col. J.L. de Rougemont		Comité Militaire des Cinq Puissances
M. Star Busmann		Secrétaire Général de la Commission Permanente du Traité de Bruxelles
M. A.W. McEwing		(Secrétaire).

1. Méthodes de travail et Election du Président.

Le Comité prend note de ses attributions qui ont été définies dans le Document Metric No: 158.

M. Star Busmann suggère que, conformément à une pratique adoptée par les autres Comités des Cinq, la présidence soit occupée par rotation entre les différentes délégations, par période de trois mois. Le Comité accepte cette proposition. Sir Herbert Brittain est élu premier Président.

Sir Herbert Brittain déclare que, dans une large mesure, le travail du Comité devra attendre les décisions et les recommandations du Comité Militaire et du Comité d'Equipeement et d'Armement. Le Comité dépend du Comité d'Armement en ce qui concerne les renseignements sur les besoins matériels des Cinq Puissances et sur la question de savoir dans quelle mesure ces

DECLASSIFIE
U.E.O. 1er MARS 1984

- 2 -

besoins peuvent être satisfaits par les ressources de chaque pays ou par celles d'autres pays. Tant que ces informations ne seront pas disponibles, le Président ne pense pas que le Comité puisse discuter utilement les principes généraux de répartition des dépenses. Il propose que le Comité examine l'un après l'autre les problèmes financiers qui lui sont soumis et qui figurent à l'annexe au Document Metric No: 158. Adopté.

2. Discussion des problèmes financiers soumis par les Chefs d'Etat-Major.

ANNEXE (paragraphe 1)

(a) Livraison à la France d'avions britanniques.

Pour que le Comité puisse procéder à un examen de ce problème, il aura besoin d'un rapport précis du Comité d'Armement sur le nombre d'avions à livrer et sur les dépenses qu'implique une telle livraison.

(b) Instruction au Royaume Uni du personnel navigant et du personnel d'entretien.

Le Royaume Uni a déjà accepté de prendre à sa charge les frais d'instruction du personnel navigant et du personnel d'entretien des avions à réaction, jusqu'au 31 décembre 1948. Sir Herbert Brittain déclare que le Royaume Uni est disposé à prolonger cet arrangement jusqu'au 31 mars 1949.

(c) Mise sur pied de groupes d'aviation par les Pays-Bas.

Pour que le Comité puisse procéder à un examen de la question, il sera nécessaire d'attendre des renseignements à fournir par le Comité d'Armement en ce qui concerne le nombre d'avions nécessaire et le chiffre des dépenses correspondantes.

(d) Licences de fabrication d'avions britanniques.

(i) M. Sergent demande que le problème des conditions financières à prévoir pour la fabrication en France d'avions Vampire sous licence soit reporté jusqu'au jour où des renseignements supplémentaires sur les dépenses en cause seront obtenus du Gouvernement Français. Sir Herbert Brittain est d'accord pour l'ajournement de cette question. Il déclare toutefois qu'il semble en principe très souhaitable que ces avions soient construits en France. Ceci assurerait une répartition des charges qui pèsent sur les ressources économiques des cinq pays.

(ii) Il est porté à la connaissance du Comité que des arrangements financiers pour la fabrication de moteurs Derwent en Belgique sont actuellement discutés entre le Gouvernement Belge et les industriels intéressés; ces arrangements seront sans doute conclus prochainement.

(e) Tanks belges.

M. Sergent déclare que cette question fait actuellement l'objet d'échanges de vues directs entre les Gouvernements Français et Belge. Il s'attend à ce qu'elle soit réglée prochainement et informera le Comité de la conclusion de l'affaire.

DECLASSIFIE
UEO 3 LE PAYS 1984

ANNEXE (paragraphe 2)

- (a) Frais occasionnés par l'établissement sur le Continent des Quartiers Généraux du Comité des Commandants en Chefs de l'Europe Occidentale.

Sir Herbert Brittain propose que ces frais soient, pour le moment, supportés par les pays sur le territoire desquels ces Quartiers Généraux sont situés, le traitement et les allocations du personnel appartenant à ces Quartiers Généraux restant à la charge de leur pays d'origine. Adopté. Chaque pays conservera le relevé des dépenses encourues par lui, y compris des traitements et allocations du personnel en sorte que, quelles que soient les dispositions décidées ultérieurement, celles-ci puissent être appliquées rétroactivement.

M. Sergent souligne le caractère provisoire de cet arrangement.

- (b) Frais occasionnés par les déplacements d'officiers se rendant en mission dans les pays de l'Union Occidentale.

Le Comité estime, d'un commun accord, que ces frais, exception faite des traitements et allocations, devront en principe être pour le moment à la charge du pays visité, sous réserve de l'établissement d'un relevé des dépenses ainsi encourues, en prévision, le cas échéant, d'un ajustement ultérieur, comme pour les dépenses relatives aux Quartiers Généraux.

Le problème de la fourniture, dans une première phase, de devises locales aux officiers en visite, pose un certain nombre de problèmes complexes, d'ordre administratif et comptable; il est entendu que les arrangements de détail seront discutés avec le Comité Militaire.

Les points suivants ont été mentionnés au cours d'un échange de vues :

- (i) En ce qui concerne les visites de 15 jours ou plus, le plus commode pourrait être que le pays visité fournisse le logement, les rations, etc... en nature.
- (ii) Pour les visites de 15 jours ou moins, le plus commode serait probablement que les besoins en monnaie locale soient satisfaits par le pays d'origine, peut-être par le moyen de voyageurs-cheques.
- (c) Fourniture de pièces de rechange pour le matériel fabriqué par une Puissance donnée et déjà en usage dans les forces des autres Puissances.
- (d) Echanges de matériel entre les Cinq Puissances.

Il est convenu d'attendre, avant de procéder à un examen plus approfondi de ces deux points, les renseignements à obtenir auprès du Comité d'Équipement et d'Armement, en ce qui concerne les quantités de matériel et les dépenses impliquées.

/(e) Frais.....

DECLASSIFIE
U.F.O. le MARS 1984

(e) Frais occasionnés par les essais de prototypes effectués avec troupes.

Ce problème peut se poser dans un certain nombre de circonstances différentes, par exemple lorsque des troupes d'un pays visitent un autre pays pour essayer un équipement ou quand un équipement est envoyé à l'essai d'un pays à un autre. Le Comité estime que la répartition des dépenses encourues devra être effectuée selon les circonstances, en tenant compte du principe général selon lequel les dépenses locales doivent être à la charge du pays sur le territoire duquel les essais ont lieu. Tous approvisionnements (par exemple, munitions) consommés au cours de ces assais devront, de préférence, être réglés en dehors des transferts généraux d'approvisionnements et d'équipement et considérés comme services.

3. Questions financières générales.

M. Kruisheer désire connaître les principes généraux selon lesquels sera abordée la solution finale des problèmes financiers de la défense de l'Union Occidentale. Il suppose que le Comité distinguera les fournitures de matériel civil livré à des fins civiles mais susceptible d'être utilisé à des fins militaires et les fournitures militaires supplémentaires du même type de biens. Il suggère que les premières soient réglées dans le cadre des traités commerciaux existants, mais que les secondes le soient conformément aux nouvelles dispositions.

Sir Herbert Brittain prend note de ce point, mais est d'avis que le Comité aura à examiner toute incidence de ce problème sur les programmes civils, au moment où les renseignements militaires seront disponibles. Il estime lui aussi, souhaitable d'envisager les principes généraux selon lesquels le problème financier principal sera abordé, mais il ne pense pas que le Comité puisse utilement poursuivre l'examen du problème essentiel, sans être en possession de quelques chiffres, même provisoires, des dépenses encourues. L'on souligne, à ce sujet, qu'il est très important que chaque délégation reste en contact étroit avec ses propres représentants au Comité Militaire et au Comité d'Armement, de façon à être en mesure de suivre la situation telle qu'elle apparaît au fur et à mesure et à considérer, suffisamment à temps, ses propres problèmes d'approvisionnements.

4. Réunion conjointe avec le Comité Militaire et le Comité d'Armement :

Une réunion conjointe avec le Comité Militaire et avec le Comité Exécutif Permanent du Comité Militaire d'Équipement et d'Armement s'est tenue dans l'après-midi du vendredi 19 novembre. Le procès-verbal de cette réunion (M.C.(48) 9ème réunion) est joint au présent document. M. Heisbourg, représentant du Luxembourg, assistait à la réunion.

À l'issue de la réunion conjointe, le Comité Economique et Financier s'est réuni de nouveau. Il a été entendu que :

- (1) La prochaine réunion du Comité Financier et Economique aurait lieu le 15 décembre à 10 h.30 au No: 2 Eaton Place.

/(2) que quels.....

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

- 5 -

(2) Que quels que soient les renseignements disponibles en provenance du Comité d'Armement en ce qui concerne les besoins matériels et les dépenses, ces renseignements devraient être communiqués avant cette réunion aux membres du Comité.

(3) Que les délégations Française et Britannique désigneraient un représentant qui se joindrait à deux représentants du Comité Militaire au Comité d'Etudes qui doit examiner les dispositions de détail à prendre en ce qui concerne les frais résultant des visites d'officiers à des pays de l'Union Occidentale, et rendre compte à ce sujet à la prochaine réunion du Comité.



2, Eaton Place,
S.W.1.

25 novembre 1948.